

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LA REUNION

Saint-Denis, le 21 juin 2019

7, avenue de la Victoire 97488 Saint-Denis cedex

DECISION n°062019-2305-1 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS A MME Julie BONNEAU, M Benoît PASCAL et M Jack RIVIERE

Vu l'arrêté préfectoral n°2305 du 21 juin 2019 portant délégation de signature au directeur régional des douanes et droits indirects à La Réunion ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de directeur régional des douanes et droits indirects, délégation est donnée à Mme Julie BONNEAU, inspectrice principale de 2^{ème} classe, chef du pôle action économique, M. Benoît PASCAL, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle orientation des contrôles et M. Jack RIVIERE, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion et logistique, pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2305 du 21 juin 2019.

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de directeur régional des douanes et droits indirects, subdélégation est donnée à Mme Julie BONNEAU inspectrice principale de 2ème classe, chef du pôle action économique, M. Benoît PASCAL directeur des services douaniers de 2ème classe, chef du pôle orientation des contrôles et M. Jack RIVIERE, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle gestion logistique, pour la mise en œuvre de la gestion des BOP et des marchés publics, visée aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2305 du 21 juin 2019.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'administrateur supérieur, directeur régional des douanes,

Patrice VERNET

